



Notice d'emploi N° 7067 / 2009

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 40 de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	CS suspension de capsules
Teneur en substances actives:	22.7 % flurochloridone (250 g/l)
Nom UICPA:	2-Pyrrolidon-3-chloro-4-chlorométhyl-1-(3-trifluorométhylphényl)
Teneur en COV:	0 %

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Élimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Racer CS

Numéro d'homologation suisse: A-3123	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2688/0	Titulaire de l'autorisation étranger: Feinchemie Schwebda GmbH, Allemagne

Autorisé définitivement

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
pomme de terre de consommation [excepté les pommes de terres plants], tournesol	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 3 l/ha	1

(*) Restrictions et remarques:

- 1 Pas d'utilisation sur sols organiques.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.